



EPFL

Etablissement Public Foncier Local
des collectivités de Côte-d'Or

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du jeudi 27 mars 2025

Président : Monsieur Rémi DETANG
Secrétaire de séance : Madame Céline TONOT

Convocation envoyée le 20/03/2025

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 12
Nombre de procuration : 2

SCRUTIN :

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres Présents :

M. Philippe BELLEVILLE
M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS
M. Rémi DETANG
M. Jean-François DODET
M. Jean-Claude Girard
M. Dominique GRIMPRET
M. Antoine HOAREAU
Mme Danielle JUBAN
Mme Lydie PFANDER-MENY
M. Guillaume RUET
Mme Céline TONOT

Membres Absents :

M. Thierry FALCONNET (pouvoir à Mme Céline TONOT)
Mme Dominique MARTIN-GENDRE
M. François REBSAMEN (pouvoir à M. Rémi Détang)

OBJET : **AFFAIRES FONCIERES**
Corcelles-les-Monts – Secteur « Derrière les Jardins » – Terrains – Cession

Il est rappelé que l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or a procédé, à la demande de la Commune de Corcelles-les-Monts, au portage foncier de plusieurs parcelles de terrain comprises dans le périmètre de la future opération d'aménagement « Derrière les Jardins », au titre du volet thématique « Habitat, logement social et recomposition urbaine ».

Il est également rappelé que cette opération a été confiée à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) dans le cadre d'une convention de concession. Par délibération du Conseil d'Administration du 30 mars 2018, il a été décidé la cession, au profit de la SPLAAD, de plusieurs parcelles, d'une superficie totale de 15 670 m².

Afin de permettre de poursuivre la mise en œuvre de cette opération, il convient à présent de céder à la SPLAAD l'ensemble des terrains encore en portage, d'une superficie totale de 11 011 m².

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention, la rétrocession interviendra moyennant un montant total correspondant aux prix d'acquisition augmentés des frais d'acte, auxquels s'appliquent les frais de portage fixés pour le volet « Habitat, logement social et recomposition urbaine » à 1 % par an pendant 4 ans, puis à 1,3 % par an pendant 4 ans, puis 1,7 % par an pendant 7 ans et auxquels s'ajoutent les impôts fonciers :

Parcelles AI 6, 7, 281, 301, 303, 305 – acte notarié d'acquisition du 26 octobre 2015				
Prix acquisition	Frais d'acte	Frais de portage	Impôts	Total arrondi
201 200 €	3 630,16 €	23 776,55 €	303 €	228 909 €

Parcelles AI 5, AL 698 – acte notarié d'acquisition du 16 juin 2016				
Prix acquisition	Frais d'acte	Frais de portage	Impôts	Total arrondi
90 000 €	2 535,40 €	9 737,20 €	2 750 €	105 022 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **de céder** à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) les terrain compris dans l'opération d'aménagement « Derrière les Jardins » à Corcelles-les-Monts, d'une superficie totale de 11 011 m², cadastrés section AI n°6 de 720 m², n°7 de 846 m², n°281 de 429 m², n°301 de 5 329 m², n°303 de 437 m², n°305 de 429 m², n°5 de 945 m² et n°698 de 1 876 m², au titre du volet thématique « Habitat, logement social et recomposition urbaine » ;
- **de dire** que cette cession sera traitée par acte administratif et interviendra moyennant le montant total de 333 931 € hors taxes, conformément aux dispositions du règlement d'intervention ;
- **d'autoriser** le Président et la Directrice à signer, au nom de l'EPFL, tous actes à intervenir en vue de la régularisation de ce dossier et la Directrice à signer l'acte de vente.